



RAPPORT DES CONSEILS COMMUNAUX

relatif
au développement futur des Montagnes neuchâtelaises

et

aux décisions de l'Etat au sujet de la répartition des missions de soins aigus entre les sites de l'Hôpital neuchâtelais (HNe) et de l'organisation de la Haute Ecole spécialisée de l'Arc jurassien (HE-Arc)

(du 21 février 2008)

AUX CONSEILS GENERAUX DU LOCLE ET DE LA CHAUX-DE-FONDS

Mesdames les présidentes,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le 18 janvier dernier, au terme de longs processus de préparation et de concertation, le Conseil d'Etat a rendu publiques ses décisions concernant l'organisation future de la HE-Arc et la répartition des missions hospitalières de pointe entre les sites de l'Hôpital neuchâtelais.

Ces décisions s'inscrivent toutes les deux dans un contexte politique et technique en profonde et rapide transformation, qui concerne l'ensemble du pays, impose des réformes et ne permet pas de conserver telles quelles les structures héritées des générations précédentes. Le regroupement, il y a quelques années, des filières "hautes-écoles" de l'Arc jurassien dans une organisation tri-cantonale unique (HE-Arc) et la constitution en 2006 de l'EHM (devenu HNe) par le regroupement de sept des huit centres de soins physiques du canton avaient d'ailleurs annoncé

et préparé cette nécessaire réorganisation de deux secteurs clés et emblématiques du rôle des pouvoirs publics pour le développement et la cohésion du canton.

Néanmoins, les récentes décisions prises par l'Etat et le contexte dans lequel elles sont intervenues confirment les craintes exprimées de longue date dans les Montagnes neuchâteloises concernant le développement futur de la région et l'influence exercée sur celui-ci par les décisions prises aux niveaux fédéral et cantonal. L'importance des deux dossiers et la répétition de décisions alimentant un mouvement de concentration des infrastructures et des activités autour de la capitale cantonale ont décidé les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds à provoquer un débat politique sur la question du développement régional à moyen et long terme, en y invitant le Conseil d'Etat.

En prévision de ce débat, les deux exécutifs ont souhaité résumer dans le présent rapport d'information leur analyse de la situation. Les décisions concernant l'HNe et la HE-Arc étant prises, seuls quelques rappels vous sont fournis (voir notamment les résumés annexés) sur ces deux objets, l'essentiel du débat devant à nos yeux porter sur les conditions permettant à la région d'assurer son développement futur, et ce de façon concertée avec les autorités cantonales et dans l'intérêt de tout le canton. C'est du moins dans cet esprit que nous souhaitons orienter le débat politique qui paraît aujourd'hui indispensable sur ce sujet.

2. Rappel des décisions du Conseil d'Etat

Concernant l'hôpital neuchâtelois, le gouvernement cantonal confirme la vocation de sites principaux pour Pourtalès et La Chaux-de-Fonds, et retire les missions d'hospitalisation à La Providence. Cette décision est conforme aux conclusions des expertises rendues qui aboutissent au maintien de ces deux sites. De plus, en choisissant, parmi les deux scénarios présentés par HNe, celui prévoyant le site mères-enfants à La Chaux-de-Fonds et le centre de l'appareil locomoteur à Neuchâtel, le Conseil d'Etat donne un signe politique fort, en répondant à la sensibilité exprimée par la population sur la question de la localisation de la pédiatrie et de la maternité.

Si l'on peut se réjouir du signal ainsi donné d'un début de prise de conscience du gouvernement cantonal devant le sentiment grandissant d'abandon de la population de la région, il faut constater que, choisie entre deux scénarios équilibrés proposés par la direction d'HNe, la solution préconisée par le Conseil d'Etat n'apporte pas une correction significative des facteurs influençant le développement futur des Montagnes neuchâteloises.

Il semble néanmoins important de souligner que quel que soit le scénario retenu par le Conseil d'Etat, la nécessité de réhabiliter la plateforme

médico-technique du site de La Chaux-de-Fonds est reconnue et donnera lieu à un investissement, longtemps reporté, de l'ordre de 55 millions de francs. Cet important projet de réhabilitation fournit par ailleurs l'assurance que le site de La Chaux-de-Fonds est appelé à jouer un rôle de site principal de façon pérenne dans l'organisation de l'HNe.

Quant à la décision de transférer au plan d'équipement les crèches financées jusqu'ici par les hôpitaux (crèche d'entreprise), le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds continue d'y voir un transfert injustifiable de charges de l'Etat sur la Ville (CHF 250'000.- par an) et s'y opposera, au besoin par la voie judiciaire si les nombreux entretiens et correspondances déjà échangées sur le sujet n'aboutissent pas à une solution satisfaisante.

Par ailleurs, vu les réactions enregistrées depuis l'annonce des décisions du Conseil d'Etat, il convient désormais de veiller à ce qu'HNe applique sans délai et sans réserve la décision prise. Un rythme soutenu de mise en œuvre de la nouvelle organisation facilitera d'ailleurs aussi la gestion de l'institution et permettra d'atteindre au plus tôt les objectifs financiers fixés par le Conseil d'Etat. Afin de pouvoir continuer d'accompagner cet important processus de changement, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds estime que sa présence au sein du Conseil d'administration de HNe doit se poursuivre au-delà du premier mandat (2005 - 2009), et sollicitera sa prolongation pour la législature à venir.

Par là même, l'hôpital du Locle a reçu de nouvelles missions (Lits B en relation avec l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, psycho-gériatrie avec Perreux, policlinique). Après les investissements consentis, le site du Locle se doit d'être reclassé clairement dans ses missions actuelles et obtenir une pérennité à moyen et long terme, en vue de rentabiliser les investissements concernés.

Concernant l'organisation de la HE-Arc, par ses décisions communiquées le 18 janvier 2008, le Conseil d'Etat cède à la pression des gouvernements jurassien et bernois, et se rallie à la position qu'il avait combattue jusqu'ici, à savoir le regroupement des sites d'enseignements à Neuchâtel (avec filiales d'apport à Delémont) et le maintien d'instituts de recherche à St-Imier et dans les Montagnes neuchâteloises.

En se ralliant à la position des gouvernements du Jura et de Berne, le canton de Neuchâtel en adopte également l'argumentaire. Il retient en particulier la nécessité de localiser les écoles sur le site à ses yeux le plus accessible pour la population de la région considérée et la volonté de ne constituer qu'un site de formation au sein de l'Arc jurassien. De cette façon il espère mieux résister à la logique de l'organisation par domaines, voulue par la HES-SO et menant à la suppression des pouvoirs de décision des cantons et des régions. Le danger pour l'Arc jurassien d'une perte du pouvoir de décision au profit de l'Arc lémanique et de la direction générale

de la HES-SO est en effet réel et une organisation de la HE-Arc par domaines renforcerait ce risque. Par ailleurs, le canton de Neuchâtel évite le risque d'un éclatement de la HE-Arc, les cantons du Jura et de Berne ayant menacé de rallier la HES du canton de Berne en cas d'obstination de Neuchâtel sur la localisation des écoles.

Pour autant, la réaction vive des Conseils communaux, une première fois en décembre 2006, puis lors de la communication de la décision définitive des trois gouvernements de l'Arc jurassien, le 18 janvier 2008, en ce qui concerne la localisation de la HE-Arc ne traduit ni fierté mal placée ni jalousie à l'égard de Neuchâtel qui accueillera l'ensemble des domaines de formation supérieure, mais découle bien d'une analyse approfondie des facteurs essentiels au développement à moyen et long termes de la région.

En particulier, les Conseils communaux des deux Villes voient dans la décision des trois gouvernements de l'Arc jurassien :

- Une forme d'allégeance à des schémas de développement issus de l'administration fédérale et de la direction de la HES-SO, qui à terme conduisent à une centralisation des activités dans quelques centres urbains de grande taille, contraire aux intérêts de l'Arc jurassien.
- Le fruit d'une image tronquée et caricaturale de la région et en particulier des deux Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.
- Une solution construite en considérant les difficultés actuelles en matière de communication et d'accessibilité comme une donnée plutôt qu'un défi à relever dans l'intérêt de l'ensemble de la région.
- L'affaiblissement significatif de l'un des atouts majeurs des Montagnes neuchâteloises, à savoir leur vocation technologique et leur capacité à renouveler main-d'œuvre et savoir-faire dans ce domaine.
- L'affaiblissement du tissu démographique de la région qui perdra la présence quotidienne de plusieurs centaines d'étudiants qui animent la ville de leur présence et de leurs activités tout en y assurant à terme le renouvellement numérique et la structuration de la population.
- La non prise en compte de l'attractivité que joue pour une école l'excellence de son enseignement et la reconnaissance par les milieux industriels des diplômés qui y sont délivrés; ce critère compense largement une certaine décentralisation géographique.
- Une sous-estimation systématique des atouts du site du Locle.

Enfin, on relèvera avec étonnement qu'en adoptant l'analyse des cantons du Jura et de Berne concernant la formation supérieure, le Conseil d'Etat neuchâtelois n'ait pas simultanément suscité un accord avec ces mêmes cantons en matière hospitalière, en particulier en ce qui concerne les prestations offertes sur le site de La Chaux-de-Fonds, de façon à renforcer la collaboration avec les Franches-Montagnes et le Jura bernois ainsi que les perspectives d'implantation et de développement du site chaux-de-fonnier.

3. Développement régional ignoré

Pourtant, au cours des dernières années, les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont multiplié les interventions à l'attention du gouvernement cantonal pour signaler la nécessité :

- De consolider le développement de la région en misant sur ses atouts spécifiques.
- D'équilibrer les dépenses de l'Etat dans les domaines clés ayant des effets multiplicateurs sur le développement, sur les investissements privés et sur la fixation des revenus (infrastructures de transports, de formation et de recherche, décentralisation de l'administration et investissements en faveur d'une image renouvelée de la région).

Ces questions ont en effet été régulièrement portées à l'ordre du jour des nombreuses rencontres usuelles ou extraordinaires entre autorités cantonales et communales et des séances de négociations tenues dans le cadre du RUN. Elles ont en outre été systématiquement rappelées lors de chaque décision importante du gouvernement cantonal et spécifiquement développées lors de la présentation des budgets 2007 et 2008 de la Ville de La Chaux-de-Fonds ou encore dans diverses séances publiques, à l'instar des "Rencontres de décembre".

Or, il faut bien constater que, si les nombreuses interventions en faveur d'un développement équilibré du canton ont influencé le discours du gouvernement cantonal qui affirme désormais régulièrement sa volonté de construire l'avenir du canton en misant de façon équilibrée et complémentaire sur ses deux pôles urbains (agglomération du Littoral d'une part, La Chaux-de-Fonds et Le Locle d'autre part), elles n'ont pas été suivies d'effets concrets dans les domaines clés rappelés ci-dessus.

Ainsi, alors que des projets pourraient démarrer dans notre région dans les domaines des voies de communication, du développement technologique et du positionnement ou de l'image des Villes, les Conseils communaux ne peuvent que constater que les interventions les plus importantes de l'Etat dans tous ces domaines continuent d'être concentrées autour de la capitale cantonale.

En particulier, au cours des dernières années le Conseil d'Etat :

- A sollicité du Grand Conseil un investissement majeur (12 millions de francs générant un investissement total de près de 80 millions) pour améliorer la liaison ferroviaire entre Berne et Neuchâtel et prépare simultanément avec les CFF un projet de doublement de la ligne du pied du Jura entre Bienne et Neuchâtel, alors qu'aucun progrès significatif n'a été réalisé dans les discussions entre les mêmes autorités concernant l'amélioration de la ligne Bienne - La Chaux-de-Fonds - Le Locle, non concurrente du TransRUN et essentielle pour

l'avenir des Montagnes neuchâteloises. Quant aux relations avec les partenaires français en vue de l'amélioration de la liaison entre Besançon – Le Locle – La Chaux-de-Fonds, elles ont davantage été le fait des autorités communales que cantonales.

- A annoncé sa volonté de réaliser, après l'amélioration du tronçon autoroutier entre Marin et Le Landeron (env. 60 millions), le tunnel routier de Serrières (investissement de l'ordre de 155 millions) où aucun problème majeur de trafic n'est jamais constaté. Dans le même temps, il mettait en doute, dans ses rapports à l'attention des offices fédéraux, l'utilité des projets de contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, essentiels à l'amélioration de la qualité de vie au sein de ces deux villes, et tardait à libérer ou réduisait les montants nécessaires aux études relatives à ces projets. Dans le dossier du projet d'agglomération qu'il a transmis en décembre à l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat considère en effet que ces projets ne seront pas à même de résoudre les problèmes de trafic de ces deux villes. L'important travail de sensibilisation qui avait été mené jusqu'ici auprès des autorités fédérales se voit ainsi sérieusement remis en cause alors qu'il doit être poursuivi; de même une étroite coordination avec le canton de Berne doit être assurée. De plus, la rénovation du pont de Biaufond amènera un report de trafic insupportable en ville du Locle. A ce jour, aucune proposition n'est parvenue aux autorités des Montagnes neuchâteloises, pire il semble que le Conseil d'Etat ait découvert ce problème suite à nos interventions.
- A motivé son choix d'investir dans le tunnel de Serrières en partie par l'existence de projets d'investissement en faveur du Littoral et des mobilités douces alors qu'il n'a pas même souhaité participer à l'étude de faisabilité du tronçon Crêt-du-Locle – Le Locle du "Chemin des Rencontres", véritable voie verte devant relier nos deux villes.
- A élaboré le projet de pôle des microtechniques, réunissant à Neuchâtel les compétences de l'Institut de microtechniques (IMT), de ce qui fut l'Observatoire de Neuchâtel, du Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM) et de quelques unités de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), sans aucune concertation avec les autorités de nos deux villes. Le Conseil d'Etat n'a d'ailleurs jamais envisagé lors de l'élaboration de ce projet qu'une partie de ce pôle pourrait se développer au cœur du berceau de la microtechnique que représentent les Montagnes neuchâteloises, quand bien même il était associé au projet de développement (concours international d'aménagement) du site du Crêt-du-Locle. Simultanément, un projet d'extension de Néode aux Eplatures est bloqué depuis plusieurs mois par le gouvernement qui tarde à régler des conflits de compétences entre acteurs de ce dossier.

- A soutenu plus que modestement le projet de candidature des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds comme site du patrimoine mondial auprès de l'UNESCO (soutien de CHF 45'000, réparti sur trois ans et deux départements), sans en faire réellement un outil pour l'image ou la communication du canton et le développement du tourisme culturel et sans en conclure que cette candidature permettait d'affirmer clairement que le cœur de la production horlogère se situait dans les Montagnes neuchâtelaises.
- N'a manifesté aucun intérêt pour le projet de développement du quartier Le Corbusier sur l'ancien site de la gare aux marchandises quand bien même celui-ci s'inscrit dans la stratégie du RUN de valoriser les sites à proximité des gares. Ce manque d'intérêt et l'absence de l'Etat parmi les investisseurs potentiels a d'ailleurs été relevée avec étonnement par divers acteurs économiques extérieurs au canton ayant pris part à l'atelier économique organisé pour préparer la valorisation de ce site. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs relevé que cette absence pourrait générer le scepticisme des investisseurs privés intéressés.
- A investi d'importantes sommes pour la construction et le fonctionnement du Latanium tout en s'en tenant à des déclarations non suivies d'effets sur l'opportunité de reconnaître enfin les musées d'horlogerie des Montagnes neuchâtelaises comme institutions d'importance cantonale, voire nationale.
- N'a manifesté aucune volonté d'investir et de moderniser les bâtiments abritant l'Ecole d'ingénieurs sur site loclois, malgré les nombreuses interventions des autorités locloises et, de ce fait, a affaibli l'attractivité du site.
- N'a marqué aucun intérêt et n'a fait aucune proposition de réutilisation du bâtiment Hôtel-de-Ville 3 au Locle. On relèvera que le Conseil d'Etat n'a jamais donné suite à la proposition des autorités locloises de réutiliser pour la Caisse de pensions unique le bâtiment de l'ancienne école de puéricultrices, abandonné il y a une dizaine d'années; pire même, aucun fonctionnaire n'a été mandaté ne serait-ce que pour visiter ce bâtiment.

4. Pour une stratégie concertée

Les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds souhaitent toutefois clairement affirmer que si l'inventaire ci-devant offre une illustration significative des déséquilibres provoqués par les décisions de l'Etat, il ne doit pas conduire les Montagnes neuchâtelaises à revendiquer une parfaite identité entre ce qui se fait ailleurs et ce qui doit être réalisé ici. Au contraire, ce qui est souhaité de longue date par les autorités des deux villes tient davantage à l'élaboration d'une stratégie commune avec l'Etat pour assurer le développement et le rayonnement de la région, laquelle pourrait également ainsi mieux contribuer au rayonnement et à la prospérité du canton. Comme mentionné ci-devant, les éléments fondamentaux qui devraient fonder une telle stratégie sont principalement:

- **Les questions d'infrastructures de base**, en particulier les voies de communication, en ce sens qu'elles rendent la région plus accessible et suscitent l'investissement privé. Dans ce domaine toutefois, l'objectif ne saurait être uniquement de rendre la région plus accessible depuis le Plateau suisse en la laissant dans une position de "cul-de-sac", mais doit réellement porter sur le positionnement du Locle et de La Chaux-de-Fonds le long de véritables axes de communication. Pour cette raison, les liaisons ferroviaires en direction de la France et de Bienne constituent des compléments indispensables au TransRUN et ne sauraient être différés. Il en va de même pour le contournement routier des deux villes par la H20 qui ne saurait être retiré des priorités d'investissement quoiqu'en laissent penser les récents rapports que le Conseil d'Etat a adressé à la Confédération.
- **Le développement des relations extérieures**, en particulier avec les cantons de Berne et du Jura ainsi que la Franche-Comté. Pour le pôle urbain des Montagnes neuchâteloises, les relations avec ces voisins très proches sont en effet essentielles puisqu'ils sont tous aussi proches de ce pôle que Le Landeron, respectivement La Béroche, ne le sont de Neuchâtel. Dans nombre de domaines pourtant, les relations développées par les Villes sont insuffisantes, les questions à régler relevant souvent des compétences cantonales. Si les questions sont évidemment plus complexes qu'à l'intérieur d'un même canton, elles devraient encourager à l'élaboration d'une stratégie claire de la part du gouvernement cantonal plutôt qu'à l'abandon pur et simple de ces questions.
- **L'affirmation de la vocation technologique** de la région et l'affectation de ressources financières et matérielles à la consolidation de cette vocation, qu'il s'agisse de former la relève industrielle, de développer la recherche, de soutenir le développement des entreprises, de provoquer la diversification vers des secteurs d'activités pouvant s'appuyer sur des compétences voisines ou encore d'assurer la promotion de l'image de la région dans ce domaine.
- **Le renforcement de la formation du niveau ES et secondaire 2** dans les Montagnes neuchâteloises avec notamment la concentration de toute la formation technique en relation avec le tissu industriel et la réaffectation à cet effet du bâtiment qui sera abandonné par la HE-Arc sur le site du Locle.
- **Le développement des activités du secteur tertiaire**, capables de fixer dans la région les importants revenus générés par l'industrie d'exportation. A l'heure actuelle en effet, la région profite insuffisamment des retombées des activités microtechniques, en raison de l'exode vers d'autres régions des revenus qu'elle génère. Qu'il s'agisse de l'offre hôtelière insuffisamment développée dans les Montagnes neuchâteloises, des activités de services liés à l'industrie (avocats et notaires, communication, services bancaires et fiduciaires, etc.) souvent sollicitées en dehors de la région, ou du secteur immobilier qui doit poursuivre les efforts déployés depuis quelques années pour offrir des logements répondant à la demande et

transformer ainsi les places de travail en habitants pour la région, les activités de services jouent un rôle important pour capter sur place les ressources générées par l'industrie. De ce point de vue, le canton peut accompagner les efforts des Villes dans cette direction et, surtout, amorcer un mouvement en procédant à une décentralisation de l'administration cantonale ou en déléguant certaines activités sous forme de mandats de prestations aux Villes (effets immédiats sur le commerce et la restauration et à moyen et long termes sur les commandes publiques et la démographie).

- **La valorisation des atouts spécifiques en matière culturelle et patrimoniale.** En plus des éléments récemment mis en lumière comme la candidature des deux Villes au patrimoine mondial de l'Humanité, l'importance de l'industrie horlogère dans le passé comme aujourd'hui, des réalisations majeures de Le Corbusier et un riche patrimoine Art Nouveau, la région compte aussi des infrastructures et des acteurs culturels d'un très haut niveau (salles de spectacle, théâtres et salle de musique, musées, galeries, troupes théâtrales, ensembles musicaux, créateurs, etc.) qui tous contribuent à une image positive de la région et du canton et offrent des activités attrayantes pour la population résidente. Dans tous ces domaines, si l'initiative relève essentiellement des autorités communales, le soutien de l'Etat pour des réalisations ou des infrastructures d'importance cantonale, voire nationale, est néanmoins indispensable.
- **Le développement de la qualité de vie en ville.** Là encore, une part importante de la stratégie relève de l'initiative communale, mais le soutien du canton pour régler par exemple les questions de trafic (itinéraires routiers de contournement, développement des transports publics, liaison centre-ville – gare au Locle, etc.) nécessite non seulement l'appui, mais un engagement marqué de l'Etat.

Ces axes de développement sont également ceux qui servent de base aux négociations en cours dans le cadre du RUN. Ils sont dès lors connus du Conseil d'Etat dont on ne saurait admettre qu'il prenne prétexte, pour motiver l'absence de leur prise en considération, du fait que le contrat d'agglomération n'est pas formellement signé entre les deux Villes et l'Etat, en particulier en raison de la complexité du processus trans-frontalier qui est venu compléter la négociation.

Par ailleurs, il semble important d'insister sur le fait que le développement d'une telle stratégie de façon coordonnée entre l'Etat et nos deux Villes est non seulement nécessaire et favorable dans l'optique de la région, mais servirait également les intérêts du canton dans son entier.

Premièrement en effet, la coordination de la stratégie des autorités communales et cantonales éviterait la mise en œuvre d'actions contradictoires qui conduisent au gaspillage des ressources publiques.

Deuxièmement, les atouts spécifiques de la région dépassent les frontières de celle-ci et peuvent profiter à l'entier du canton en contribuant à son développement et à son rayonnement d'ensemble. A ce titre, l'importance de la création d'emplois ces dernières années dans les Montagnes neuchâteloises (progression presque équivalente en 2006 à la totalité de la progression enregistrée au plan cantonal) est significative. En outre, avec 40% de pendulaires, les revenus ainsi générés contribuent à la prospérité bien au-delà des limites de la région.

Troisièmement, il faut bien constater qu'une importante infrastructure urbaine existe aujourd'hui au Locle et à La Chaux-de-Fonds. Tant sur les plans de l'aménagement du territoire que de l'économie des moyens, il serait ainsi insensé de développer une stratégie qui ignore cette infrastructure, en développe une comparable ailleurs à grands frais et avec une importante consommation de sol, et fait courir le risque de ne plus disposer des ressources nécessaires pour entretenir l'existant, avec comme conséquence l'émergence de véritables friches urbaines – également coûteuses – dans nos deux villes.

Quatrièmement, l'ensemble des communes contributrices de la péréquation ont un intérêt évident à voir réunies les conditions d'un développement dynamique de notre région, de sorte que leur contribution puisse progressivement se réduire. L'inverse étant vrai aussi, l'absence de développement de notre région ne peut que conduire à une augmentation progressive des transferts via la péréquation.

Cinquièmement, on rappellera encore – sans nécessité de développer – toutes les expériences démontrant que les coûts sociaux à supporter dans une région qu'on laisserait à l'abandon sont nettement supérieurs à ceux permettant au contraire d'assurer son développement. Le schéma d'une agglomération neuchâteloise organisée autour d'un unique pôle avec quelques banlieues est donc non seulement inacceptable, mais générateur de coûts importants à terme pour l'ensemble du canton.

Enfin, les déséquilibres trop marqués dans les rythmes de développement entre régions conduisent systématiquement à des blocages politiques qui pénalisent tout le canton ou à des décisions relativement artificielles prises à titre de compensation plutôt qu'au service d'un objectif de développement clairement établi.

5. Nécessité d'une volonté et d'un suivi politiques

Compte tenu des nombreux avantages que retirerait l'ensemble du canton de la mise en œuvre d'une telle stratégie, appelée à assurer un développement équilibré du canton autour de ses deux pôles urbains, il paraît normal d'attendre du Conseil d'Etat qu'il en fasse une priorité politique et qu'il la traduise dans des principes et objectifs précisément établis.

Ainsi, il conviendrait que le Conseil d'Etat s'attache à élaborer des plans d'actions clairs dans les domaines dans lesquels il entend valoriser le potentiel des Montagnes neuchâtelaises. A défaut, il retombera systématiquement dans le cercle vicieux de l'accumulation des critères tels que l'accessibilité et la masse de la population du Littoral, qui justifiera encore longtemps des choix d'investissement qui renforcent le mouvement de concentration autour du chef-lieu et affaiblissent le potentiel des Montagnes neuchâtelaises.

Tant sur l'objectif d'un développement équilibré des deux pôles urbains que sur celui de l'exploitation des ressources spécifiques des Montagnes neuchâtelaises, l'affirmation d'une véritable volonté politique, pour être prise au sérieux, devrait donc s'accompagner de la publication d'indicateurs réguliers.

On peut par exemple penser à une mesure systématique de la répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement par agglomération ou région du canton et à la publication régulière de ces indications. Ou encore à un suivi (rapport) périodique sur l'état d'avancement des projets identifiés par les autorités communales et cantonales comme devant contribuer au développement de la région.

Nos Villes souhaitent également que le Conseil d'Etat étudie rapidement la question de la création d'un indice social en matière scolaire en compléments aux indices de ressources, de charges structurelles et de centre retenus dans le cadre de la péréquation. Un tel indice permettrait d'envisager des mesures de correction des charges que supportent les communes hébergeant, en raison de la composition de leur tissu économique et de la relative détente de leur marché du logement, une population au niveau socio-économique plus faible ou une proportion élevée de requérants d'asile ou de personnes admises provisoirement à séjourner dans notre pays. La définition d'un indice social permettrait par exemple de moduler les effectifs maximums admis par classe, le niveau de subventionnement des traitements du corps enseignant et des structures d'appui aux élèves.

A court terme, les Conseils communaux ont déjà fait savoir au Conseil d'Etat qu'ils attendaient une évolution positive et des résultats concrets notamment dans les dossiers suivants :

- **Administration du RUN** : sur ce point, un accord est intervenu au sein de l'association et les quinze personnes composant le Bureau des agglomérations et des régions ont investi leurs nouveaux bureaux à La Chaux-de-Fonds le 1^{er} février dernier.

- ***Siège de la Caisse de pensions unique et équilibre des placements de la nouvelle institution*** : une disposition de la loi en préparation est prévue en ce qui concerne les placements et, malgré une première option désignant Neuchâtel comme siège de la caisse unique, un accord est en vue avec la Ville de Neuchâtel et l'Etat pour retenir finalement La Chaux-de-Fonds.
- ***Décentralisation de l'administration cantonale*** : des demandes régulières sont adressées dans ce sens au Conseil d'Etat et plusieurs dossiers sont à l'étude. La Ville de Neuchâtel a eu l'occasion de manifester son accord au principe d'une décentralisation. La Ville de La Chaux-de-Fonds se réjouit d'accueillir prochainement les services du domaine pénitentiaire, mais juge ce déplacement comme encore insuffisant, en particulier dans la mesure où le service des forêts a récemment quitté La Chaux-de-Fonds et où l'ORACE pourrait en faire prochainement de même. Quant à la Ville du Locle, elle est systématiquement ignorée par les autorités cantonales, malgré les sollicitations des autorités exécutives locloises à tel titre qu'à ce jour, il n'y a pratiquement aucun service du canton sur le district du Locle. Un effort accru en direction d'une meilleure répartition régionale des emplois publics s'impose donc.
- ***Concentration des filières de formation technique dans les Montagnes neuchâteloises*** : de façon à compenser le départ de l'école d'ingénieurs et à renforcer la vocation technologique de la région, nous avons sollicité du Conseil d'Etat qu'il concentre les formations techniques du secondaire 2 et ES dans les Montagnes neuchâteloises et utilise notamment le bâtiment que la HE-Arc va quitter. A ce jour, le Conseil d'Etat n'a pas pris position.
- ***Déblocage de l'extension de Néode*** : un projet d'extension permettant le développement de l'accueil d'entreprises et l'installation de salles dites "propres" en complément aux infrastructures existantes a été élaboré, il pourrait jouir d'un financement externe partiel et est en attente du feu vert du Conseil d'Etat depuis plusieurs mois. Les Conseils communaux sont intervenus à plusieurs reprises pour que le blocage actuel, lié davantage à des compétences mal clarifiées qu'à des questions de principe, puisse être rapidement levé.
- ***Maintien des instituts de la HE-Arc dans les Montagnes neuchâteloises*** : la localisation des instituts de microtechnologies appliquées, respectivement d'horlogerie et création, doit être confirmée dans les Montagnes neuchâteloises avant que les voix demandant leur regroupement sur les lieux d'enseignement ne prennent de l'ampleur. Ces instituts revêtent en effet une importance capitale pour le renouvellement du tissu de PME de la région et il ne saurait être question de les délocaliser à leur tour.

- **Réouverture des discussions avec le CSEM, l'IMT et l'EPFL en ce qui concerne l'installation du pôle des microtechniques** : sur ce point, les Conseils communaux ont demandé à l'Etat de rouvrir les discussions avec leurs partenaires de façon à envisager ce qui pourrait être développé dans les Montagnes neuchâteloises, en particulier dans le site à vocation de pôle de développement d'importance cantonale : Le Crêt-du-Loclle.
- **Installation du centre dramatique régional** : une négociation est en cours sur ce sujet entre les trois Villes, l'Etat et Arc-en-Scènes, qui devrait confirmer l'exploitation des infrastructures du TPR à Beau-Site (La Chaux-de-Fonds).
- **Contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds** : ce dossier revêt un caractère urgent pour permettre le réaménagement du centre-ville aussi bien au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'Etat avait convenu jusqu'à fin 2007 que les études devaient être menées conjointement pour les deux Villes, tout en soulignant que les ressources à disposition devront peut-être être étendues.
- **Développement de l'offre ferroviaire vers Bienne et vers Besançon** : la relation Bienne – La Chaux-de-Fonds – Le Locle permet aujourd'hui une offre moins performante qu'il y a 20 ans alors qu'elle fait partie du réseau de base national et constitue le principal accès aux Montagnes neuchâteloises depuis la Suisse alémanique. En outre, elle est importante pour la liaison de St-Imier avec la Suisse romande et joue également un rôle de desserte d'agglomération. Les contacts avec le canton de Berne, renoués fin 2005 à l'initiative de la Ville de La Chaux-de-Fonds, doivent être intensifiés, l'infrastructure modernisée, le matériel roulant renouvelé et les horaires intensifiés. En direction de Besançon, future gare du TGV Rhin-Rhône, c'est également l'infrastructure et les cadences qui doivent être améliorées. Des questions relatives aux systèmes de sécurité doivent être réglées en coordination étroite avec la France. Les contacts avec la Franche-Comté, également relancés à l'initiative de nos deux Villes, doivent être suivis de façon très régulière et un plan d'objectif doit être défini entre tous les partenaires. Dans les deux directions, les améliorations sont indispensables et urgentes.
- **Equippedu Crêt-du-Loclle** : dans la foulée du concours d'aménagement du Crêt-du-Loclle, des dépenses importantes d'équipement devront être consenties sur ce site, défini par le canton comme pôle de développement d'importance cantonale. Une participation significative du canton à l'édification de ce pôle est dès lors attendue.
- **Equippedu Col-des-Roches (Le Locle)** : parfaitement inscrits dans la stratégie du RUN visant à développer et valoriser les sites à proximité des gares, ces deux quartiers à développer doivent pouvoir bénéficier du soutien de l'Etat pour leur équipement, pour des investissements immobiliers, pour l'installation de services publics et pour le renforcement de la desserte ferroviaire.

- **Soutien aux musées d'horlogerie** : malgré des déclarations publiques des représentants du Conseil d'Etat depuis plusieurs législatures allant dans le sens d'un soutien accru aux musées d'horlogerie, aucune concrétisation n'a à ce jour pu être enregistrée, quand bien même la question a été régulièrement évoquée.
- **Soutien à diverses manifestations contribuant au rayonnement du canton via les atouts spécifiques de la région** : les soutiens obtenus de l'Etat par des organisations comme *La Plage*, *La journée du patrimoine horloger*, *L'association Maison Blanche* ou le festival *Les Amplitudes*, ainsi que *Les Promotions*, *La Foire du livre* et *Le Corbak Festival*, sont sans comparaison avec d'autres manifestations d'envergure qui se déroulent ailleurs dans le canton. Sur l'ensemble de ces dossiers, les exécutifs relancent régulièrement l'Etat et ses services pour obtenir une meilleure égalité de traitement et une reconnaissance du rôle de ces manifestations pour le rayonnement du canton.

6. Conclusion

En proposant la tenue d'un débat politique sur les récentes décisions du Conseil d'Etat et, surtout, sur les conditions du développement futur des Montagnes neuchâteloises, les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont souhaité démontrer que la direction imprimée ces dernières années par les décisions cantonales influençant la politique régionale ne pouvait plus être admise. Ils ont également souhaité souligner l'importance des décisions prises dans les domaines des Hautes Ecoles et des Hôpitaux et leur impact sur l'organisation du canton.

Dans ces deux dossiers comme dans bien d'autres, les Conseils communaux entendent combattre systématiquement les tendances centralisatrices. Par contre, dans l'esprit du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), ils ne considèrent pas que les équilibres régionaux doivent s'appliquer dans le sens d'un « effet miroir » entre les deux pôles urbains des Montagnes et du Littoral, mais dans le sens d'une complémentarité entre les différentes régions et agglomérations de notre canton.

Convaincus qu'il appartient aux autorités politiques de la région et du canton d'entreprendre la résolution de ces questions, ils ont tenu à réunir les Conseils généraux et ont décidé de convier le Conseil d'Etat à participer à vos débats.

Le présent rapport, au-delà du résumé qu'il dresse des plus récentes décisions prises par l'Etat, a cherché avant tout à tracer les pistes d'un développement concerté de la région dans l'intérêt de l'ensemble du canton plutôt qu'à dresser la critique des décisions prises. Certes, un regard rétrospectif s'est avéré utile pour illustrer les préoccupations du moment – bien que relativement anciennes – mais les éléments permettant d'identifier des points de convergence pour construire

ensemble l'avenir de la région nous paraissent devoir prendre plus d'importance.

Les pistes suggérées ne sont bien sûr pas exhaustives et doivent servir avant tout à orienter le débat. Les Conseils communaux se réjouissent dans ce sens d'entendre les positions que pourront adopter vos conseils.

Dans cette perspective, nous vous prions, Mesdames les présidentes, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

VILLE DU LOCLE**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président Le chancelier
D. de la Reussille J.-P. Franchon

Le président Le chancelier
L. Kurth S. Jaquenoud

Annexes :

- prises de position des 2 exécutifs sur la répartition des missions hospitalières
- communiqués de presse du 18 janvier 2008



■ CONSEIL COMMUNAL

VILLE DU LOCLE

Au Conseil d'Etat
Château
2000 Neuchâtel

Le Locle, le 10 janvier 2008/DDR/frm

Projet de répartition des missions de l'HNE

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Suite à l'entretien du 7 janvier dernier entre une délégation de votre autorité et les conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, nous prenons encore une fois position sur les deux scénarios encore à l'étude pour la répartition des missions de soins aigus de l'hôpital neuchâtelois.

En préambule, nous souhaitons vous faire savoir que le temps consacré le 7 janvier pour échanger entre nos autorités a été, à nos yeux, une démarche constructive. Vu le laps de temps très court à disposition, vous comprendrez que la présente prise de position ne porte que sur les enjeux principaux du débat.

S'agissant des deux variantes présentées, nous relevons qu'elles découlent toutes les deux du choix du Conseil d'Etat de retenir une organisation avec un site unique mère-enfant et de privilégier ainsi une lecture financière du dossier tout en donnant satisfaction aux exigences des médecins ayant annoncé leur démission.

Pour le Conseil communal de la Ville du Locle, ce choix rend plus difficile les décisions d'aujourd'hui alors que d'autres solutions, par exemple celui de service unique organisé sur plusieurs sites, auraient certainement pu être étudiées.

Dès lors, le Conseil communal de la Ville du Locle se détermine de la manière suivante :

- 1. Il prend acte du fait que dans les deux variantes, la fonction de site principal est garantie tant pour l'hôpital de La Chaux-de-Fonds que pour l'hôpital de Pourtalès, en particulier du fait de la présence sur chaque site d'un service de médecine interne, d'un service de chirurgie, d'un service d'urgence, d'un service de soins intensifs et de plateaux techniques équivalents.**

Par ailleurs, notre conseil réitère avec insistance l'importance qu'il accorde à ce que les points suivants soient garantis :

2. L'organisation d'une policlinique pédiatrique 24h/24h et 365j/365j sur le site qui n'accueillera pas le centre mère-enfant.
3. L'organisation, sous la responsabilité d'HNE, d'un service de transport pour les patients comme pour leur famille.
4. La garantie du maintien de l'activité de la policlinique sur le site de la Ville du Locle en vous rappelant que notre district est en sous dotation médicale à l'instar du district du Val-de-Travers.
5. La mise en application des réformes qui devaient faire suite à la réorganisation du site loclois et notamment la mise en place réelle d'un service de psychogériatrie.
6. L'absence de tout report de charge direct ou indirect sur des patients ou sur les communes.

Notre conseil souligne qu'il est indispensable que des garanties sérieuses soient apportées aux six points évoqués ci-dessus.

Par ailleurs, invité par votre autorité à vous faire part de son avis sur le scénario à privilégier, le Conseil communal de la Ville du Locle réaffirme, avec force et insistance, sa volonté de voir la localisation du centre mère-enfant dans les Montagnes neuchâtelaises sur le site de La Chaux-de-Fonds.

La population des Montagnes neuchâtelaises a en effet eu l'occasion, ces derniers mois, de montrer son attachement à ce service. De plus, le Conseil communal ne peut que relever que dans le contexte d'aggravation sans précédent auquel il assiste depuis quelques années généré par l'augmentation des déséquilibres entre les différentes régions de ce canton, le scénario inverse serait immanquablement analysé comme un élément supplémentaire venant allonger la liste déjà beaucoup trop longue des services disparaissant de la région.

De plus, nous nous permettons de rappeler que pour les autorités de la Ville du Locle, le dossier de la réorganisation des missions de l'HNE est totalement indépendant du dossier de la Haute école Arc ingénierie.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :



D. de la Reussille

J.-P. Franchon



CONSEIL COMMUNAL

Tour Espacité
Case postale
2301 La Chaux-de-Fonds

Conseil d'Etat
Château
2000 Neuchâtel

Le 9 janvier 2008
ACSSJ

Prise de position sur le projet de répartition des missions de l'HNE

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Comme suite de l'entretien du 7 janvier dernier entre une délégation de votre autorité et les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, nous saisissons par ces lignes l'occasion que vous nous avez accordée de prendre position sur les 2 scénarios encore à l'étude pour la répartition des missions de soins aigus de l'Hôpital neuchâtelois.

En préambule, nous souhaitons vous remercier du temps consacré le 7 janvier à cette présentation et à l'échange entre nos autorités, démarche constructive à laquelle nous avons été sensibles. Nous pensons en effet que le dialogue est de nature à améliorer la compréhension réciproque des préoccupations des uns et des autres.

Vu le laps de temps très court à disposition et l'absence de rapport complet sur le sujet, vous comprendrez que la présente prise de position ne porte que sur les enjeux principaux du débat et ne se veut pas une analyse détaillée de la situation ; analyse que notre Conseil estime d'ailleurs ne pas être en mesure d'effectuer compte tenu de l'information sommaire dont il dispose.

S'agissant des deux variantes présentées, nous relevons qu'elles découlent toutes les deux du choix du Conseil d'Etat de retenir une organisation avec un site unique pour l'organisation d'un centre mères-enfants et de privilégier ainsi une lecture financière du dossier tout en donnant satisfaction aux revendications – pour ne pas dire aux pressions – des médecins ayant annoncé leur démission. Ce choix du Conseil d'Etat participe de la difficultés des décisions à prendre aujourd'hui alors que d'autres scénarios, en particulier celui de services uniques organisés sur plusieurs sites, auraient certainement pu être davantage approfondis.

Dès lors, invité à se prononcer sur l'alternative qui se trouve désormais à trancher, notre Conseil :

1. prend acte du fait que, dans les deux variantes, la fonction de site principal est garantie pour l'hôpital de La Chaux-de-Fonds comme pour l'hôpital de Pourtalès, en particulier du fait de la présence sur chaque site d'un service de médecine interne, d'un service de chirurgie, d'un service d'urgences, d'un service de soins intensifs et de plateaux techniques équivalents ;
2. prend acte du fait que le « projet global » de remise à niveau et d'équipement du site de La Chaux-de-Fonds pour un montant de l'ordre de 55 millions est garanti à court terme quel que soit le scénario retenu ;
3. prend acte de l'appréciation du Conseil d'Etat selon laquelle l'équilibre entre les sites est réalisée et durable avec les deux variantes qui restent à trancher. Nous notons en particulier à ce sujet les progrès réalisés dans cette direction au cours du processus engagé ces dernières semaines.

Par ailleurs, notre Conseil réitère l'importance qu'il accorde à ce que soient traitées parallèlement à la répartition des missions les questions suivantes :

4. l'organisation d'une garde et policlinique pédiatrique 24h/24 et 365j/365 sur le site qui n'accueillera pas le centre mères-enfants comme le Conseil d'Etat s'y est déjà engagé à plusieurs reprises ;
5. l'organisation sous la responsabilité d'HNE d'un service de transports pour les patients comme pour leurs familles, voire pour le personnel de l'hôpital, pour assurer le transfert d'un site à l'autre dans des conditions – notamment économiques – satisfaisantes ;
6. l'absence de tout report de charge, direct ou indirect, sur les patients ou sur les communes comme conséquences de l'organisation retenue (notamment financement des éventuels renforcements des SIS).

Notre Conseil souligne avec insistance qu'il convient que des garanties sérieuses et crédibles soient apportées sur les six points ci-dessus, quel que soit le scénario finalement retenu. Il juge, s'agissant de la question de l'équilibre entre les sites, que l'attribution des activités de chirurgie lourde et à risques au site qui ne recevra pas les activités du centre mères-enfants serait de nature à donner un signe clair dans cette volonté d'équilibre.

Par ailleurs, invité à vous faire part de son avis sur le scénario à privilégier, le Conseil communal saisit cette occasion et vous fait part de sa préférence – préférence qu'il ne souhaite pas voir utilisée dans l'argumentation du Conseil d'Etat à l'appui de son propre choix – pour la localisation du centre mères-enfants sur le site de La Chaux-de-Fonds.

La population des Montagnes neuchâteloises a en effet eu l'occasion ces derniers mois de montrer son attachement à cette prestation. De surcroît, le Conseil communal ne peut que relever que, dans le contexte d'aggravation sans précédent auquel nous assistons depuis quelques années des déséquilibres entre les pôles urbains de ce canton, le scénario inverse serait inmanquablement lu comme un élément supplémentaire venant allonger la trop longue liste des services disparaissant de la région.

Nous vous réitérons nos remerciements pour le temps consacré à l'échange du 7 janvier et à l'opportunité que vous nous avez accordée de nous prononcer une nouvelle fois sur ce dossier. Nous vous savons d'avance gré de l'attention que vous voudrez bien porter à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Laurent Kurth



Le vice-chancelier
Michel Villarejo



Copie : Conseil communal du Locle



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Communiqué de presse commun

Répartition des missions hospitalières de soins aigus

Placé devant une alternative équilibrée, le Conseil d'Etat a été sensible aux aspirations des familles du haut du canton

Ayant décidé de concentrer sur un seul site hospitalier le centre mères-enfants, le Conseil d'Etat a choisi de le localiser à La Chaux-de-Fonds et de concentrer à Neuchâtel le centre locomoteur. Les deux centres médicaux garantissant l'équilibre des sites, ce choix réjouit les deux Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ils y voient la marque d'une sensibilité du Conseil d'Etat à l'inquiétude de la population qui s'était manifestée au cours de ces derniers mois à l'idée de perdre les prestations relatives à la maternité et à la pédiatrie.

Les Conseils communaux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat concernant la répartition des missions hospitalières de soins aigus entre les sites principaux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. C'est l'exécutif cantonal qui avait décidé il y a quelques mois d'organiser le centre mère-enfants sur un seul site.

Ils tiennent d'abord à souligner l'important travail réalisé ces derniers mois pour aboutir à deux scénarios respectueux de l'équilibre régional, et ce dans les deux variantes présentées par Hôpital neuchâtelois (HNE) au choix du Conseil d'Etat. Ils avaient fermement tenu à cet équilibre.

Ils relèvent également que ces deux variantes garantissaient d'une part la réalisation du projet global élaboré depuis de nombreuses années pour la mise à niveau du site chaux-de-fonnier et, d'autre part, la vocation de site principal pour Pourtalès à Neuchâtel comme pour La Chaux-de-Fonds. Pour ces deux sites en effet, les services de médecine interne, de chirurgie, d'urgences, et de soins intensifs seront maintenus. Les plateaux médico-techniques y seront également présents.

Les exécutifs loclois et chaux-de-fonniers se réjouissent par ailleurs de constater que l'évolution projetée pour le site du Val-de-Travers, même si elle se traduira par la disparition des missions de soins aigus, permettra de répondre aux besoins de proximité de la population de cette région. A propos de la polyclinique du Locle, ils souhaitent que l'étude toujours en cours puisse être poursuivie dans le même esprit et débouche sur des solutions comparables.

S'agissant du choix communiqué ce jour par le Conseil d'Etat, les deux Conseils communaux se réjouissent d'accueillir à La Chaux-de-Fonds le centre mères-enfants, auquel la population des Montagnes neuchâteloises a eu l'occasion de manifester son attachement. Par ce choix, qui va également dans le sens des positions prises par les autorités communales, le Conseil d'Etat a exprimé sa sensibilité face à l'inquiétude qui s'était

manifestée au cours des derniers mois dans la population des Montagnes neuchâtelaises. Les deux villes saluent l'expression de cette sensibilité.

Soigner la mise en oeuvre

Cela étant, les principaux soucis exprimés par les deux Conseils communaux au cours des dernières semaines à propos des projets d'Hôpital neuchâtelois demeurent et le Conseil d'Etat doit y rester attentif lors de la mise en oeuvre des décisions communiquées ce jour. Il s'agit principalement des aspects suivants:

- la nécessité d'organiser un service de policlinique et de garde pédiatrique sur le site qui n'accueille pas le centre mères-enfants, en l'occurrence celui de Pourtalès à Neuchâtel ;
- la nécessité que HNE se préoccupe d'organiser les transports entre ses différents sites pour les patients, leurs familles, voire pour son personnel ;
- l'exigence que les économies recherchées par la nouvelle organisation retenue ne se traduisent pas par des reports de charges sur les patients ou sur les communes.

Les exécutifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds attendent désormais qu'Hôpital neuchâtelois applique sans délai et sans réserve les décisions du Conseil d'Etat. Ils rappellent aussi qu'ils sont toujours dans l'attente de l'application de décisions plus anciennes concernant en particulier le maintien et le développement d'une unité de psychogériatrie sur le site du Locle.

En examinant l'ensemble des décisions récentes du Conseil d'Etat, les deux exécutifs jugent enfin que, malgré la sensibilité exprimée dans le dossier hospitalier par le gouvernement cantonal, la situation dans le canton continue de se dégrader en matière d'équilibre régional. Ils attendent un véritable plan d'actions du gouvernement pour inverser cette tendance. Ils continueront de leur côté à y travailler activement.

Le Locle et La Chaux-de-Fonds, le 18 janvier 2008

Pour d'éventuelles précisions, Rémy Gogniat, chargé de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds (www.chaux-de-fonds.ch 032 967 62 08) et Bernard Vaucher, chargé de promotion de la Ville du Locle (www.leloclle.ch 032 933 84 14), renseigneront les journalistes ou les mettront en relation avec les autorités concernées.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



VILLE DU LOCLE

Communiqué de presse commun

***La Chaux-de-Fonds et Le Locle condamnent
le choix d'implanter la HES à Neuchâtel***

Les cantons jurassiens appliquent chez eux une logique qu'ils
combattent au niveau suisse

Avec la décision de localiser la filière ingénierie de la HE-Arc à Neuchâtel, les trois gouvernements cantonaux de l'Arc jurassien ont choisi d'alimenter le système de la HES-SO qu'ils combattent par ailleurs. Ce système aspire littéralement les moyens financiers et les compétences des régions jurassiennes excentrées vers l'Arc lémanique. Nos cantons renoncent ainsi à considérer le rôle d'une telle école à l'intérieur de la région et pour son tissu industriel. Les conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle condamnent ce choix. Ils exigent un plan d'actions sérieux confirmant la vocation technologique des Montagnes neuchâteloises. Ils convoqueront en une séance commune et extraordinaire les deux conseils généraux pour en débattre et ils inviteront le Conseil d'Etat in corpore à participer à cette séance.

Les Conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle condamnent fermement la décision des trois gouvernements de l'Arc jurassien de localiser la filière ingénierie de la HE-Arc à Neuchâtel. Ils considèrent que cette décision porte un coup brutal à la dynamique du développement des Montagnes neuchâteloises sur les plans économique et démographique. Même si l'impact de ce choix ne sera pas totalement perceptible à court terme, il pénalisera immédiatement la préparation de la relève industrielle et affaiblira dès demain la vocation microtechnique du Haut du canton de Neuchâtel. En conséquence, c'est toute l'économie de ce canton et de l'Arc jurassien que l'on affaiblit.

Les Conseils communaux rappellent que ce départ n'est pas le premier. Il y a eu le départ des formations de la santé vers Neuchâtel il y quelques années. Il y a eu le départ de la Haute Ecole d'art appliqué (HEAA) vers l'Arc lémanique l'an dernier. Et l'on parle aussi de supprimer les classes professionnelles de musique du Conservatoire neuchâtelois au profit des conservatoires lémaniques.

En choisissant d'alimenter un modèle manifestement néfaste pour les régions à faible densité de population, les gouvernements de l'Arc jurassien entament un processus dangereux : à terme, il concentrera les services publics au sein de quelques grands centres urbains du plateau suisse. La Chaux-de-Fonds et Le Locle ne peuvent pas comprendre que cette décision émane de gouvernements qui devraient être sensibles à l'importance des outils de formation et des services publics dans les régions excentrées.

Au demeurant, les exécutifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle constatent qu'une fois de plus l'inaction de ces dernières décennies s'agissant des liaisons ferroviaires vers les Montagnes neuchâteloises pénalise lourdement cette région.

Ça suffit !

Ainsi donc, et de façon inadmissible, les trois cantons décident aujourd'hui de démanteler un pôle technique justement installé au Locle. Rappelons en effet que ce n'est pas un hasard si le CIFOM-ET et le CIFOM-auto sont venus entourer l'Ecole d'ingénieurs ARC, permettant ainsi de créer un véritable pôle de formation technique proche du tissu industriel. Le Locle et les Montagnes neuchâteloises, perdent donc la principale Haute Ecole de la région, qui y a toujours été implantée, et ce sans qu'à aucun moment il n'ait été tenu compte de l'offre de La Chaux-de-Fonds de contribuer au financement d'un nouveau bâtiment ou de la récente pétition citoyenne qui avait réuni plus de 2400 signatures.

Le Conseil d'Etat affirme souvent sa confiance en l'avenir industriel et urbain des Montagnes neuchâteloises. Qu'il la démontre maintenant par des actes tangibles ! Pour les conseils communaux, cela passe nécessairement par :

- le maintien et le développement des instituts de recherche de la HES sur le site de Neode ;
- le débloccage rapide du dossier relatif à l'extension de Neode aux Eplatures ;
- la concentration demandée de toutes les filières de formation technique du niveau secondaire 2 et ES dans les Montagnes neuchâteloises. A cet égard, les locaux rendus vacants au Locle devront être rénovés et trouver une nouvelle affectation liée à des activités de formation ;
- l'évaluation sérieuse des possibilités de localiser une partie du pôle des microtechniques (EPF, IMT, CSEM) sur le site du Crêt-du-Locle ;
- les améliorations rapides et substantielles, en collaboration avec les partenaires concernés, des liaisons ferroviaires et routières de la région (vers le Littoral, vers Bienne, vers le Jura et vers la France) ;
- la décentralisation de services importants de l'administration cantonale dans les Montagnes neuchâteloises.

Les Conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, par ailleurs,

- demandent une révision urgente des systèmes de prise en charge des coûts de transports pour les étudiants, de bourses d'études et d'allocations familiales en faveur des familles avec étudiants. L'augmentation de la mobilité attendue des étudiants impose de telles révisions.
- s'opposent avec la plus grande vigueur à tout nouveau départ de services publics de la région, quel qu'en soit le domaine, mais notamment dans celui de la formation (ne parle-t-on pas de regrouper à Delémont certaines missions de la HEP, sises aujourd'hui à La Chaux-de-Fonds ?).

Avec le dynamisme actuel du tissu industriel de la région, pôle d'importance cantonale, avec la volonté de la population et des autorités, et avec le potentiel de réalisation que possèdent les importants projets du site de la gare à La Chaux-de-Fonds (quartier Le Corbusier), du Crêt-du-Locle et, pour Le Locle, du secteur des Saignoles et du Col des Roches, les Conseils communaux entendent que les Montagnes neuchâteloises parviennent néanmoins à consolider leur vocation technologique. L'inversion de la tendance à l'exode de forces publiques reste un objectif et doit susciter la confiance des acteurs privés.

Il ne fait aucun doute que les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sauront rebondir mais il faudra pour cela un changement fondamental dans la perception des Montagnes neuchâtelaises par le Conseil d'Etat.

Convocation des conseils généraux en séance commune avec le Conseil d'Etat

Pour donner une assise forte à cette volonté et évoquer l'avenir de cette région, les deux conseils communaux ont décidé de convoquer leurs conseils généraux respectifs en une séance extraordinaire commune dans les prochaines semaines, en la présence souhaitée du Conseil d'Etat in corpore. L'exécutif cantonal en a été informé.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle, le 18 janvier 2008

Pour d'éventuelles précisions, Rémy Gogniat, chargé de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds (www.chaux-de-fonds.ch 032 967 62 08) et Bernard Vaucher, chargé de promotion de la Ville du Locle (www.lelocle.ch 032 933 84 14), renseigneront les journalistes ou les mettront en relation avec les autorités concernées.